## LA NOTIFICATION DE DÉLICES ET GOURMANDISES

La « notification du département remise des prix » que vous venez de recevoir constitue un concentré édifiant de superlatifs : « identification confirmée », « garantie », « procédure officielle », « grande sélection nationale », « paiement en 72 heures garanti », « sous le contrôle d'un huissier de justice assermenté» (Maître LE PEILLET)

Dans la version la plus récente, une « carte officielle de grand gagnant 2020 » signée par **Bertrand MEUNIER**, directeur du département de remise des prix, vient crédibiliser le gain d'une somme de 9500 €.

Ce chèque de 9500 € constitue le seul gain intéressant de l'opération publicitaire avec obligation d'achat. Tous les participants seront destinataires d'un chèque bancaire de 2€ qui, par un tour de passe-passe, va se transformer en un bon d'achat du même montant, voire d'un montant légèrement supérieur. Bien évidemment, pour **DÉLICES ET GOURMANDISES**, le coût d'un bon d'achat déductible d'une commande est minime par rapport à un chèque bancaire de 2€.

L'un des documents publicitaires ose mentionner « 100% respect du consommateur » : le **Réseau anti-arnaques** en rit encore...

**DÉLICES ET GOURMANDISES** affiche une adresse postale à Aubervilliers : elle correspond en fait à celle d'un sous-traitant. Le siège social de la société (*MERRIOS*) est implanté à Dublin (*Irlande*).

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau antiarnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

Site: www.arnaques-infos.org SIRET: 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)